

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2011

Compte-rendu affiché le : 11 juillet 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 juillet 2011

N° 11-06-06

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2011

OBJET :

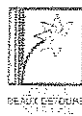
Remise gracieuse de frais sur taxes d'urbanisme.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Thérèse BELGHITI – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Gérard ESCALES à Jean Yves CHARBONNIER – Jacqueline ROLLAND à Marie-Claude LYONNET – Geneviève NIGAY à Thérèse BELGHITI – Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Alain RENAUDIER à Philippe DENIS – Sophie DURY à Mireille PAULET.



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@maire-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	13/07/2011
Accusé réception le	13/07/2011
Numéro de l'acte	11-06-06

OBJET DE LA DELIBERATION :

REMISE GRACIEUSE DE FRAIS SUR TAXES D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L251A du Livre des Procédures Fiscales, le Conseil municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse de pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Considérant que la trésorerie de Montbrison a transmis récemment une demande de remise gracieuse d'un montant de 90,00 € sollicitée par la SCI SET représentée par M. MAZENOD, les Flaches à AVEIZIEUX pour une construction sis La Blanchisserie – 42330 SAINT-GALMIER – PC22207A0020.

dont motifs exposés sont les suivants :

non réception de l'appel de cotisation et non réception de la lettre de rappel.

Compte tenu du contexte et de l'avis favorable du Trésorier principal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'ACCORDER** la remise gracieuse de la pénalité d'un montant de 90,00 € appliquée à la SCI SET.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
comptetenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 11 juillet 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	13/07/2011
Accusé réception le	13/07/2011
Numéro de l'acte	11-06-06